

# M. Cazeneuve, les abattoirs temporaires multiplient les risques sanitaires



A Monsieur Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur

Cabinet du Ministre

Monsieur le Ministre,

Le 4 *Septembre* en prévision des abattoirs temporaires que vous autorisez pour l'Aïd al-Adha j'ai jugé utile de vous adresser un courrier (copie jointe) pour attirer votre attention sur les risques sanitaires que comportent ces installations improvisées qui de plus pratiquent un mode d'abattage particulièrement favorable au développement de germes pathogènes. **Certes ce courrier n'a pas même fait l'objet d'un accusé de réception.** Toutefois l'observation attentive de cette manifestation qui, soit dit en passant, coïncide cette année avec la journée mondiale de l'animal, n'est pas sans susciter un certain nombre de questions qui m'amènent à revenir à la charge.

En premier lieu le site musulman **Saphirnews**, qui titre : « Aïd el kébir 2014 une centaine d'abattoirs agréés », affirme qu'à trois jours des festivités, la liste publiée dans le Journal officiel qui recense 43 établissements agréés, serait incomplète car une cinquantaine d'autres n'y figure pas. Force

est de convenir que ce différentiel conduit à s'interroger sur la capacité de l'administration à organiser sérieusement cette opération.

En second lieu un abattoir, temporaire ou non, est un établissement classé pour des raisons sanitaires. C'est pourquoi une surveillance vétérinaire assidue est requise : vérification de la provenance des animaux, examen ante mortem et post mortem, contrôle des règles d'immobilisation des animaux, des procédés d'évacuation des effluents et de nettoyage des lieux. En temps normal les effectifs disponibles pour ces contrôles réglementaires sont déjà notoirement insuffisants (cf. rapport de la cour des comptes de février 2014). Quand l'Aïd en multiplie l'occurrence, on peut légitimement douter qu'ils soient réellement pratiqués **surtout si comme cette année cela tombe durant un week-end.**

Enfin, la raison invoquée pour justifier le dispositif des abattoirs temporaires est qu'ils sont censés supprimer les abattages dits sauvages. Or nombre de nos correspondants nous signalent avoir observé la présence de moutons dans des immeubles d'habitation. Un cas a même eu les honneurs de la presse : à Lille un mouton s'est échappé en sautant d'un cinquième étage (La voix du Nord 5 octobre). A Metz Borny des sacs poubelles remplis d'abats attendant sur la chaussée les bennes à ordures démontrent qu'on s'est livré aux alentours à des abattages « personnalisés ». Au final, le moins que l'on puisse dire est que l'objectif n'est pas vraiment atteint. Il paraît d'ailleurs douteux qu'il le soit jamais, quand on sait que la vraie tradition exige que ce soit le chef de famille en personne qui procède à l'égorgeage devant les siens.

L'obstination des pouvoirs publics à vouloir faire cadrer à toute force une coutume archaïque contestable à plus d'un titre avec nos lois, règlements et principes de vie en société nous semble incompréhensible alors que de nombreux pays procèdent à une remise en ordre énergique.

Dans l'attente d'une réponse cette fois ci sur mes deux courriers, par simple correction bien sûr, et surtout pour répondre aux légitimes inquiétudes des citoyens qui seraient en droit de soulever la question de la carence manifeste des pouvoirs publics, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**Dr Alain de Peretti,**

Vétérinaire, Président de Vigilance Halal

[contact@vigilancehallal.com](mailto:contact@vigilancehallal.com)